

11-DEC-2008
2008-5341

DT 129 T

MICROBICIDE LIQUIDE

GARANTIE

Diméthylthiocarbamate

de potassium.....10.0% (pd/pd)

COMMERCIAL

**NO. D'HOMOLOGATION 21782 LOI SUR
LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DANGER



POISON



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET ----- L

KLENZOID CIE LTÉE
6500 TRANSCANADA - SUITE 110
MONTREAL PQ, H4T 1X4
TEL: (514) 342-2121 FAX: (514) 342 -0488

KLENZOID CO. LTD. □□
500-25 Watline Ave. □□
Mississauga, ON L4Z 2Z1

UN MICROBICIDE A SPECTRE LARGE POUR LE CONTRÔLE DE LA CROISSANCE DES ALGUES –BACTERIES - ET CHAMPIGNONS

MODE D'EMPLOI:

Pour les tours de refroidissement: Avant de procéder au traitement, les tours de refroidissement (à eau) devront être débarrassées des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques. Un traitement choc initial au puisard des tours doit être effectué, et consiste à ajouter de 800 à 1200 mL par 10 000 litres d'eau à traiter. Répétez ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 400 à 1200 mL par 10 000 litres d'eau à traiter, tous les 2 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique.

Pour les filtres de lavage à air: Avant de procéder au traitement, les filtres de lavage à air devront être débarrassés des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques. Un traitement choc initial au puisard des filtres doit être effectué, et consiste à ajouter de 186 à 236 mL par 1000 litres d'eau à traiter. Répétez ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 86 à 236 mL par 1000 litres d'eau à traiter, tous les 1 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique. Doit être utilisé seulement si un dispositif de ventilation locale adéquat est disponible pour éliminer les aérosols.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si absorbé. Porter des lunettes, des gants de caoutchouc et des vêtements conçus pour la protection contre les produits chimiques. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements ainsi que toute contamination des aliments.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ce produit est toxique pour les poissons. Éloigner des lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIER SOINS:

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contreindiquer le recours à un lavage gastrique. Éviter les alcools.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))